

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
(14/04/2009) :

L'an deux mil neuf le quatorze avril à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni, à la mairie sous la présidence de M. Jackie DUFRESNOY, Maire.

Étaient présents : MM DECOUDRE Fernand, GIELEN Fernand, LECOMTE Pascal, DELBOULLE Yvan, LEVARLET Morgan, GOUBERT Gérard, PELVILLAIN Didier Mesdames Mme DOLBEC Corinne, LESEUR Béatrice, GIGUEL Claudine, CRETIEN Sylvie, LOUIS Ginette formant la majorité des membres en exercice.

Absents : M. COLLET Éric.

Secrétaire de séance : M. GOUBERT Gérard

OBJET : Produit des contributions directes (taxes) :

Modification du budget communal 2009 suite à rectification de la taxe professionnelle (3,56 % au lieu de 3,67 %)

Le Maire fait part au Conseil Municipal que le taux de la taxe professionnel voté en date du 20 mars 2009 après contrôle de légalité de la Sous-Préfecture de Dieppe ne peut être de 3,67 %.

En vertu des règles de lien prévues à l'article 1636 B sexies du code général des impôts, le taux de taxe professionnelle ne peut excéder celui de l'année précédente corrigé de la variation du taux de taxe d'habitation ou, si elle est moins élevée, de la variation du taux moyen pondéré des taxes foncières et d'habitation.

Toutefois, depuis 2003 l'augmentation du taux de TP peut intervenir dans la limite d'1,5 fois l'augmentation de la TH ou si elle est moins élevée dans la limite d'1,5 fois celle du taux moyen pondéré des impôts ménages (TMP de TH, TFB et TFNB).

Ainsi, avec un taux de TH de 8,00 %, un taux de TFPB DE 13,98 % et un taux de TFNB de 24,05 % le taux maximum de TP ne peut être que de 3,56 %.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte le taux d'imposition des quatre taxes directes locales, lequel sera donc le suivant en 2009 :

- taxe d'habitation : 8.00 %
- foncier bâti : 13.98 %
- foncier non bâti : 24.05 %
- taxe professionnelle 3.56 %

Le Conseil Fixe également à 252 124 € (deux cent cinquante deux mille cent vingt quatre euros) le produit à percevoir pour assurer l'équilibre du budget 2009.

La séance est levée à 18 H 45.